

DÉCEMBRE 2022 - NUMÉRO 16

LIEN LAÏQUE

AMICALE LAÏQUE DE COUËRON CENTRE



NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU SOUFFLE !

PAR GABY CLOUET

Bonne année, bonne santé... Accrochons nous à la tradition pour nous souhaiter ce qu'il y a de meilleur pour chacune et chacun d'entre nous !

Bannir les mots crises sanitaire, environnementale, migratoire, humanitaire pour les remplacer par une attention à l'autre, à ses besoins, au respect des biens et des personnes afin de construire une paix durable entre les peuples, choisir ces mots-là porteurs de sens afin qu'ils ne soient pas synonymes d'utopies mais constituent notre humanité, voilà ce que l'Amicale vous souhaite.

Conscients de semer des graines sur le chemin du développement de l'éducation ici et ailleurs, nous continuerons à en semer à la volée en 2023. Qu'elles s'appellent laïcité, fraternité, coopération...elles visent toutes à construire une société plurielle, démocratique, capable de préserver nos biens communs sur la planète afin que les hommes et femmes y vivent en harmonie.

"Une vision qui ne s'accompagne pas d'actions n'est qu'un rêve. Une action qui ne découle pas d'une vision c'est du temps perdu. Une vision suivie d'action peut changer le monde." Ecrivait Nelson Mandela
Ensemble, amicalistes, oscillons donc entre vision et action en 2023 pour jouer la partition de nos utopies !

A LIRE

- QUESTIONNAIRE LAÏCITÉ
- HUMOUR
- BILLARD
- RETOUR SUR LE FESTIVAL DES SOLIDARITÉ

RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE "LAÏCITÉ"

PAR MICHEL JADE

Chers adhérents,

En accompagnement du dernier bulletin de novembre nous avons inséré une fiche questionnaire destinée à tous nos adhérents sous forme de QUIZ. L'objectif était de mieux connaître votre perception de la laïcité qui rassemble, depuis la création de notre Amicale en 1929, les militants attachés à la défense de ce principe constitutionnel de notre République.

Nous n'avons récolté que 8 réponses, beaucoup trop peu pour en tirer un résultat exploitable par rapport à plus d'une centaine d'adhérents concernés. Vous trouverez en pièce jointe un tableau chiffré des réponses parvenues ainsi que les extraits des textes de loi actuellement en vigueur correspondant à notre questionnaire. Point intéressant : plus de la moitié des participants ont ajouté des commentaires et remarques qui sont reproduits ci-dessous.

Afin de remercier les personnes qui ont bien voulu consacrer quelques minutes à ce petit exercice il convient bien sûr de répondre à leurs interrogations :

- Question 8 : il fallait se rappeler que la loi de 2004 ne s'applique qu'aux écoles, collèges et lycées. Elle interdit le port ostentatoire de signes religieux et n'est pas exclusive au foulard islamique car toutes les religions sont concernées.
- La dernière question portait sur les professionnels en fonction dans les services publics : l'obligation de neutralité face au public accueilli a été récemment réprécisée par de nouveaux articles du code général de la fonction publique (voir tableau).
- Les questions 1-2-3-4-5-6 ont fait l'objet de réponses exactes sauf la n°2 : la laïcité n'est pas athée, ni religieuse d'ailleurs, confirmé par l'unanimité en n° 10.

Il y a aussi sept « ne sait pas » dont la 7 et la 9 qui nécessitent les précisions suivantes :

- Question n°7 : La Constitution de 1958 rappelle dès son article 1 que la France est une république indivisible, démocratique, laïque et sociale.
- Question n°9 : la loi de 1905 dans son article premier « ...garantit le libre exercice des cultes... »

Autre information : en référence à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (article 9) « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé » est un droit fondamental qui est supérieur à la loi des États européens sous réserve des restrictions « nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. » (art 9-2). Ce qui s'est traduit en France par le rejet de la loi « burqua » du 11/10/2010 par la cour de Justice de l'UE.



RELEVÉ DES RÉPONSES

Relevé des réponses		OUI	NON	Ne sait pas
1.	La laïcité est anti religieuse		8	
2.	La laïcité est athée	1	7	
3.	La laïcité ne concerne que ses militants		8	
4.	La laïcité ne s'applique qu'à l'école publique		8	
5.	La laïcité est une exception française	1	7	
6.	Les laïques ne peuvent pas être croyants		8	
7.	La France est une république laïque	8	1	
8.	La loi de 2004 interdit le port du voile islamique	3	4	1
9.	La loi de 1905 restreint la liberté religieuse		7	1
10.	La loi de 1905 interdit le financement des religions par l'État	8		
11.	On ne peut pas pratiquer sa religion dans le cadre d'une mission de service public	5	3	2

RÉPONSES DU QUIZ

1. <u>La laïcité est anti religieuse</u> : NON, la loi de 1905 garantit à chacun la liberté de conscience conformément à l'article 10 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, inscrite dans notre Constitution : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».
2. <u>La laïcité est athée</u> : NON, même commentaire que pour le point 1. Si la laïcité était athée la République laïque deviendrait un régime imposant à tous une conviction particulière en contradiction avec l'article 10 de la déclaration de 1789 (au même titre qu'une religion d'Etat d'ailleurs)
3. <u>La laïcité ne concerne que ses militants</u> : NON, en vertu de l'article premier de notre Constitution « la France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale », chaque Français est considéré comme un citoyen laïque, c'est une garantie contre toute discrimination.
4. <u>La laïcité ne s'applique qu'à l'école publique</u> : NON, les établissements sous contrat d'association avec l'Etat sont tenus de respecter les lois qui régissent l'éducation, y compris la laïcité (mais l'Etat fait-il respecter ces lois sur tout son territoire ? à chacun de juger...)
5. <u>La laïcité est une exception française</u> : OUI et NON, sous sa forme institutionnelle (loi de 1905) elle est particulière à la République française, mais l'organisation politique de séparation entre églises et pouvoir est admise dans la plupart des pays démocratiques (même si la religion est souvent une « valeur » dominante dans ces sociétés). A contrario, certains Etats plus ou moins totalitaires en ont fait un principe qui n'a rien à voir avec le respect des Droits de l'Homme (des femmes en particulier).
6. <u>Les laïques ne peuvent pas être croyants</u> : NON, c'est totalement en opposition avec l'article 10 de la déclaration de 1789 (voir plus haut point 1).
7. <u>La France est une république laïque</u> : OUI (voir point 5), mais les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir ont laissé perdurer des exceptions (des arrangements disent certains) qui mettent à mal ce principe premier : la loi Debré qui finance des établissements d'enseignement privés à caractère religieux (sous contrat) ; le Concordat d'Alsace Moselle qui institue sur ce territoire métropolitain un enseignement à caractère religieux en lieu et place de l'enseignement public laïque, sans oublier certains territoires d'Outre Mer.
8. <u>La loi de 2004 interdit le port du voile islamique</u> : OUI comme tout signe ostentatoire religieux, toutes les confessions ou options philosophiques sont également concernées : crucifix, kipka, turban sikh... voire tout autre manifestation « vestimentaire » prosélyte.
9. <u>La loi de 1905 restreint la liberté religieuse</u> : NON : tant que l'expression publique de sa foi respecte les lois de la République (absence de trouble à l'ordre public) chacun peut témoigner de son appartenance religieuse.
10. <u>La loi de 1905 interdit le financement des religions par l'Etat</u> : OUI, son article 2 est sans équivoque sur ce point : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Mais ce principe est constamment contourné : financement des établissements d'enseignements privés à « caractère propre » religieux (sous contrat) ; construction ou réhabilitation de lieux de culte ; subventions aux associations culturelles... et surtout statut concordataire de l'Alsace Moselle et d'autres territoires d'Outre Mer (voir point 7).
11. <u>On ne peut pas pratiquer sa religion dans le cadre d'un service public</u> : NON : dans l'exercice de leurs fonctions, les agents publics sont soumis au strict respect de l'obligation de neutralité. (Code général de la fonction publique : Articles L. 121-1 et -2 du 21 avril 2022).

L'ACTU EN HUMOUR !

SOURCES : L'INTERNET



CES FRANÇAIS QUI ONT CHOISI DE BOYCOTTER LA COUPE DU MONDE



LA FABULEUSE HISTOIRE DU TUBE DE COLLE

PAR BÉATRICE LEPAGE

Préparation d'activité à l'école, aucune colle ne me satisfait, je décide de passer à la colle super glue liquide. Tout va bien jusqu'au moment où je me retrouve avec le tube collé à mon index, le tube était percé !

Elle adhère rapidement cette colle... Panique à bord, j'essaie de passer mon doigt sous l'eau pendant que ma collègue appelle le 15. Rien à faire, c'est collé !

Au téléphone, le médecin me conseille d'utiliser de la glace mais ça ne fonctionne pas. J'appelle les urgences de la clinique de la main. Un jeune homme prend mon appel et m'explique qu'il va se renseigner sur la démarche à suivre. Après plusieurs minutes, on me demande de me déplacer. Me voilà arrivée, il fait chaud mais je garde mon manteau pour cacher le tube sous ma manche, un peu honteuse et surtout très énervée. Prise en charge dans un box par une infirmière, j'attends. Une nouvelle infirmière arrive et prend ma tension : 16 ! Un peu élevée !

Un 1er médecin passe :

« Je vais me renseigner. »

Arrive ensuite le jeune homme du téléphone avec une nouvelle infirmière :

« C'est moi que vous avez eu au téléphone, je viens voir... »

J'ai la légère impression d'être l'attraction de l'après-midi. Le temps passe, le tube toujours au bout du doigt, arrive une autre infirmière puis un nouveau médecin qui me rassure :

« Je sais ce qu'il faut faire, passez le doigt sous l'eau bien chaude et si ça ne marche pas je vous emmène dans le service des prothésistes. »

Je me précipite pour mettre mon doigt et le tube sous l'eau chaude. Au bout de dix de minutes, j'arrive enfin à décoller ce TUBE !



Voilà comment passer un après-midi en accident de travail mais surtout j'espère que cette anecdote servira à d'autre.

LA SECTION BILLARD INNOVE

PAR GABRIEL PERON

Depuis un peu plus d'un an, la section billard reçoit les enfants du centre de loisirs pour les initier au billard français. D'abord sous forme d'atelier découverte puis sous forme de stage de plusieurs jours cet été. Ainsi, des groupes d'enfants âgés de 9 à 11 ans ont découvert la singularité du billard français. Une partie des enfants se montrent très intéressés et tiennent à revenir sur ces stages nous amenant à pérenniser ce type d'action sur l'année. Fort de cette expérience et motivé par l'idée de valoriser le billard français auprès du plus grand monde, la section billard a décidé de créer les conditions pour accueillir de nouveaux publics. C'est dans cet esprit que nous allons proposer une séance de découverte aux adhérent-es de la résidence KORIA de Couëron. Nous allons également, au premier trimestre 2023, et sur réservation, proposer aux adolescents, collégiens et lycéens, de s'initier au billard le mercredi après-midi sur des horaires dédiés. Si vous aussi, vous souhaitez découvrir cette activité, n'hésitez pas à nous contacter !



AMICALE LAÏQUE
COUÉRON CENTRE

INITIATION BILLARD

A PARTIR DE 12 ANS

(Gratuit, sur inscription par courriel ou téléphone, tu seras accueilli par des bénévoles de la section qui t'initieront à la pratique du billard français.)

De 14h à 15h30

Mercredi 11 et 25 février

Mercredi 8 mars

Pour s'inscrire :
billard@amicale-laique-coueron.fr
ou
02.40.86.49.85

RETOUR SUR LE FESTIVAL DES SOLIDARITÉS

PAR RÉNO GUILLET

Changement de décor pour le Festival des Solidarités, qui cette année, se déroulait à la salle de l'Estuaire, de 10h à 18h, en partenariat avec les Lucioles.

Les températures étaient bien fraîches ! A l'heure où le marché d'artisanat autour du monde prenait place, des visiteurs guettaient déjà l'ouverture des portes pour ne pas manquer les pépites du stand de livres. Dans la grande salle, les 13 associations œuvrant dans le champ des solidarités proposaient à la vente : bijoux, tissus, vaisselles, objets de décoration... en sommes, un tas d'idées pour se faire plaisir et faire plaisir à l'approche des fêtes de fin d'année.



L'Amicale avait d'ailleurs son propre stand tenu par les animateurs et les animatrices, au profit du développement des projets d'éducation en Haïti. Certains d'entre eux avaient confectionné des produits spécialement pour ce jour : des boucles d'oreilles, des linogravures, des magnets, des peintures... De quoi illustrer leur élan créatif ! Une vente aux enchères à l'aveugle des tableaux « Haïti » s'est tenue toute la journée et invitait les promeneurs à miser sur la toile qu'ils avaient repérée. D'autres animateurs et animatrices étaient présents pour proposer aux enfants des tresses ou bien un éventail de maquillage culturel, avec la possibilité pour les familles de savourer une crêpe ou une pâtisserie proposé par l'association "Les AmuZ'bouches"..



En début d'après-midi, les différentes associations se sont réunies pour participer à un échange autour des différents leviers financiers concernant leurs projets, en présence des élues de la ville. Ce temps de débat a donné la parole à toutes les associations qui se sont prêtées à un atelier de construction pour donner de la visibilité sur leurs sources de financement. Bien que le concert avec Philippe Miko n'ait pu avoir lieu, la chorale des AmuZ'bouches est montée sur scène à 17h pour offrir son

premier concert, devant un grand nombre de spectateurs ! En fin de journée, Marion Biret, a proposé une session "Escape Game" parents-enfants pour partir à la découverte d'Haïti, sa poésie, ses paysages et la richesse des espèces endémiques.

Après une matinée plus timide, l'après-midi a redonné des couleurs à l'évènement et a permis aux animateurs de montrer leur engagement pour le projet phare de l'association. L'amicale tient particulièrement à valoriser leur initiative et les remercie d'avoir participé à l'animation de la journée.

Et quelle réussite concernant l'autofinancement :



- 695,70 euros pour la vente de livres
- 312.65 euros pour le stand d'artisanat
- 708,00 de tableaux

Une très belle somme de 1716,35 euros qui va permettre à la section Section Coopération Internationale de poursuivre ses projets !

Paroles d'animateur·trices sur cette journée :

Lola

« Cette journée a été superbe, j'ai pu partager les idées de solidarité et discuter d'Haïti avec les enfants qui étaient très contents de se faire maquiller. Leurs parents ont beaucoup aimé les propositions de maquillage qui changeaient des maquillages habituels. Et j'ai pu aussi partager avec les membres des autres stands sur leurs fabrications. J'ai beaucoup aimé participer à cette collecte.»

Lorenzo

« J'ai passé une bonne journée au festival des solidarités. Malgré un ou deux imprévus, c'était une bonne expérience et je recommencerais. C'était intéressant et ça m'a permis de découvrir un autre côté de l'animation.»

Pour nous écrire

Envoyez vos articles, blagues, jeux ou autres...
à l'adresse: accueil@amicale-laique-coueron.fr